

Un musée pour les droits de la personne ne suffit pas

Alice Herscovitch, directrice générale du Centre commémoratif de l'Holocauste à Montréal

À l'occasion de l'ouverture du Musée canadien des droits de la personne (MCDP), nous avons de quoi être fiers. Des partenaires privés et publics se sont engagés concrètement et publiquement pour les droits de la personne. Saisissons cette occasion exceptionnelle pour réfléchir sur notre compréhension collective de l'histoire et des droits de la personne. Au Centre commémoratif de l'Holocauste à Montréal, nous pouvons témoigner que le Canada, malgré la politique «None is Too Many » au sujet des réfugiés juifs, a été pour de nombreux survivants de l'Holocauste un pays d'adoption où ils ont pu s'épanouir avec leur famille. Si l'on y pense bien, nous devons reconnaître qu'aujourd'hui, l'engagement du Canada pour les droits de la personne est remis en question : nous sommes, à la fois confrontés à une inquiétante crise des réfugiés dans le monde et nous fermons les frontières aux demandeurs d'asile.

Le Centre est inquiet par la publication de récentes statistiques. Selon le rapport du Haut-Commissaire aux Réfugiés « Jamais dans l'histoire contemporaine le nombre de gens arrachés à leur foyer n'a été aussi élevé qu'en 2013. (...) Le nombre de personnes déplacées dans leur propre pays a également augmenté, passant de 28,8 millions fin 2012 à 33,3 millions fin 2013<sup>1</sup>. » En 2013, 51.2 millions de personnes ont été déplacées de force à cause de persécutions, de violences et de violations aux droits de la personne. C'est le plus haut niveau enregistré depuis la Seconde Guerre mondiale.

En même temps, le nombre de demandeurs d'asile au Canada a diminué dramatiquement : en 2013, il y a eu 10.400 demandes contre 20.500 l'année précédente. Il est temps de poser des questions sur le rôle et la responsabilité du Canada au sein de la Convention des Nations Unies sur les réfugiés, et sur nos valeurs canadiennes fondamentales à un moment où tant de vies sont en jeu. L'impact des nouveaux dispositifs du projet de loi C-31, Loi modifiant la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés (Loi), semble avoir été rapide et draconien. Pouvons-nous nous permettre d'attendre que la tendance se confirme?

Le Centre, dont la mission est d'informer et sensibiliser les gens sur l'antisémitisme et la discrimination tout en faisant la promotion de la diversité et du caractère sacré de toute vie humaine, est très préoccupé par certains éléments de la Loi établissant la liste des pays d'origine désignés. En juillet 2014, la Cour fédérale a jugé qu'une des dispositions du Programme fédéral de santé intérimaire (programme financé par Citoyenneté et Immigration Canada) visant à réduire la couverture de soins de santé de nombreux demandeurs d'asile viole la Charte des droits et libertés et constitue «des mesures cruelles, inhumaines et discriminatoires».

La liste des pays d'origine désignés ne tient pas compte des antécédents d'un pays en matière de droits de la personne et les demandeurs d'asile n'ont pas les mêmes droits que les autres demandeurs. En effet, les demandeurs venant des pays d'origine désignés ont moins de temps pour préparer leur demande et n'ont pas le droit de déposer une demande en appel. Au cours de l'année dernière, les recherches ont établi les impacts des changements législatifs sur des personnes vulnérables venant de pays désignés. On notera le cas de la population rom en Hongrie. En 2014, l'*European Roma Rights Centre* a dénoncé l'expulsion des Roms de Miskolc, grande ville de Hongrie, comme étant un exemple flagrant de racisme et de discrimination systémique. De plus, le gouvernement a récemment érigé très discrètement un monument visant à effacer le rôle de la Hongrie pendant la Deuxième Guerre mondiale 550 000 Juifs Hongrois ont été tués pendant le conflit.

Depuis la Deuxième Guerre mondiale et l'Holocauste, le Canada et le monde ont réalisé de formidables progrès entourant la protection et la promotion des droits de la personne. La Convention relative au statut de réfugié des Nations unies et la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide ont été ratifiées par le Canada. Les Chartes des droits et des libertés de la personne du Québec et du Canada sont des piliers indispensables de notre société. Par contre, pour que ces engagements envers les citoyens et envers le monde entier soient respectés, le CMHR doit aider les Canadiens à questionner non seulement le passé, mais aussi le présent en plus de renforcer notre responsabilité collective. En raison de la crise actuelle des réfugiés, nous devons nous engager à renforcer notre coopération et ouvrir nos frontières à ceux qui ont besoin du Canada.

---

<sup>1</sup> Une vie interrompue, un nouveau départ par António Guterres HAUT COMMISSAIRE DES NATIONS UNIES POUR LES RÉFUGIÉS, Rapport global 2013 du HCR